

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	30.03.2022	11h35	22.150	DFDS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupes VertPOP et UDC	Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad
Titre : Pour des mesures d'aide ordinaire octroyées aux élèves plutôt qu'aux cercles scolaires	
Contenu : Le Conseil d'État est prié d'étudier l'opportunité d'octroyer les mesures d'aide ordinaire non plus en fonction du nombre d'élèves dans les cercles scolaires, mais directement en fonction des besoins des élèves, notamment par la fixation de critères d'attribution précis.	
Développement (obligatoire) : Le Conseil d'État attribue actuellement ses mesures d'aide ordinaire aux cercles scolaires, qui ont une marge de manœuvre importante quant à la gestion de ces ressources. Or, ce qui est réellement souhaitable est une équité entre les élèves plus qu'une équité entre les cercles.	
Demande d'urgence : NON	

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Sarah Blum		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Eleanor Pescante	Aurélié Gressot	Adriana Ioset
Niel Smith	Patrick Erard	Johanna Lott Fischer
Manon Roux	Monique Erard	Barbara Blanc
Marie-France Vaucher	Julien Gressot	Juliette Grimm
Roxann Durini	Niels Rosselet-Christ	Arnaud Durini
Christiane Barbey	Estelle Matthey-Junod	Grégoire Cario
Quentin Geiser	Daniel Berger	Clarence Chollet

Position du Conseil d'État

Suite à l'adoption du concordat intercantonal HarmoS, votre Autorité a décidé de régionaliser l'école obligatoire à une très large majorité (100 voix contre 3) le 25 novembre 2011. Le postulat traité ici remet en question la régionalisation et donc l'autonomie des autorités scolaires communales et/ou intercommunales voulue par le Grand Conseil, de même que la péréquation canton-communes décidée. Les transferts de compétences au canton risquent à terme d'affaiblir durablement les communes. Finalement, la capacité d'appréciation des cercles scolaires serait également remise en question par des critères d'attribution trop précis, et la stigmatisation des élèves est à craindre.